

AVIS PUBLIC :

Entrée en vigueur d'un règlement

Municipalité du Canton Arundel

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement suivant est entré en vigueur le 17 avril 2018:

Règlement #237 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation, pendant les heures de bureau, à l'hôtel de ville située au 2, rue du Village.

Donné à Arundel, le 26 avril 2018

PUBLIC NOTICE

Entry into force of by-law

Municipality of the Township of Arundel

Public notice is hereby given by the undersigned that the following by-law entered into force on April 17th 2018

By-law #237 concerning the collection and transport of residual materials

A copy of that by-law is available for consultation during office hours at the Town Hall located at 2 Village Street.

Given in Arundel, April 26th 2018

France Bellefleur, CPA, CA
Secrétaire-trésorière / Directrice générale
Secretary-treasurer / Director general